Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251226-D_2025_144-DE

N° 2025-144 **26/12/2025**

DÉCISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GÉNÉRAL des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Service : Direction Économie – Emploi-Formation-Insertion
Objet : Sollicitation financement Fonds Social Européen + 2026 pour les chantiers d'insertion de REDON Agglomération

Cette décision annule et remplace la décision n° 2025-141 transmise en Préfecture le 19-déc.-25 revisitée sur le plan de financement et plus spécifiquement sur le montant des dépenses éligibles.

Le Président de REDON Agglomération,

Depuis le 1er janv.-2014, REDON Agglomération porte la gestion directe de deux chantiers d'insertion, Nature et Patrimoine et Décoration sur faïence. Ces deux outils ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables.

Pour l'année 2026, le Fonds Social Européen (FSE) peut soutenir ce dispositif dans la limite de 45% des dépenses d'accompagnement socioprofessionnel et d'encadrement.

VU la délibération CC_2020_77 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDÉRANT la gestion directe depuis le 1er janv. 2014 des deux chantiers d'insertion Nature et Patrimoine et Décoration sur faïence, situés respectivement sur les communes de Saint-Jacut-les-Pins (56) et Saint-Jean-la-Poterie (56), ;

CONSIDÉRANT les actions d'encadrement et d'accompagnement initiées et prévues sur les deux chantiers d'insertion en 2026 ;

CONSIDÉRANT l'Appel à projet FSE+ piloté par le département du Morbihan qui permet le financement de l'encadrement et de l'accompagnement social et professionnel des chantiers d'insertion ;

CONSIDÉRANT le plan de financement 2026 ci-dessous :

	Dépenses		Recettes
Encadrement	142 300.00 €	CD56 (30%)	50 880.00 €
Dépenses indirectes (15%)	21 345.00 €	FSE+ (45%)	**90 155.25 €**
Accompagnement socioprofessionnel	30 900.00 €	DDETS 56 (10.60 ETP)	13 100.00 €
Soutien psychologique individuel et collectif	5 800.00 €	Auto-financement	46 209.75 €
	200 345.00 €		**200 345.00 €**

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251226-D_2025_144-DE

PAR CES MOTIFS
DÉCIDE

- **de solliciter le FSE+ porté par le Département du Morbihan pour le financement de l'accompagnement socioprofessionnel et de l'encadrement des chantiers de REDON Agglomération pour l'année 2026 ;**
- **de signer tout document afférent à cette décision.**

Christophe BIDAUD
le 29/12/2025 14:54:18 +01:00

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Christophe BIDAUD

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34